



Dermatoses des forestiers

Dermatoses among foresters

M.-B. Cleenewerck

Pôle santé travail Métropole Nord, 118, rue Solférino, 59000 Lille, France

Reçu le 19 janvier 2016 ; accepté le 19 janvier 2016

Mots clés : Dermatoses ou dermatites ; Allergies ; Bois ; Végétaux ; Forestiers ; Zoonoses

Keywords: Dermatoses; Allergies; Foresters; Wood; Plants; Zoonoses

Parmi les multiples risques pour la santé, décrits chez les professionnels de la forêt, les pathologies cutanées demeurent fréquentes et très variées, en raison notamment de la diversité des tâches à accomplir dans ce secteur lié au travail du bois en forêt.

Une dizaine de métiers environ comporte des activités forestières. Les professions de transformation du bois ne sont pas retenues ici [1].

En dehors des risques cutanés traumatiques accidentels élevés chez les bûcherons et des troubles angioneurotiques (syndrome de Raynaud) dus aux manipulations d'engins vibrants (tronçonneuses ou autres) [2], des dermatoses liées aux bois, aux végétaux et à divers « habitants » de la forêt (animaux...) sont toujours déclarées, à l'heure actuelle, en maladies professionnelles (MP) notamment du régime agricole (RA), dans différents secteurs avec travaux en forêt (tableaux n° 36 ou 44...). Si la main comme outil principal de travail demeure le siège fréquent de lésions cutanées irritatives ou allergiques, d'autres zones cutanées corporelles, notamment découvertes (visage, cou...) peuvent être également atteintes [1].

1. Dermatitis de contact dues aux végétaux et aux arbres

Il s'agit de dermatites irritatives de contact (DIC) ou de dermatites allergiques de contact (DAC), à type d'eczéma. Des dermatites aéroportées dues au transport dans l'air ambiant de

débris végétaux, de sciures ou de poussières de bois sont également rapportées.

La majorité des urticaires de contact dues aux végétaux est de nature non immunologique.

Le travail en milieu extérieur favorise par ailleurs l'apparition de phytophotodermatoses, consécutives au rôle du contact cutané avec des plantes et de l'exposition aux UV solaires, sur les zones photo-exposées (possibles réactions phototoxiques ou photo-allergiques).

1.1. Dermatitis irritatives de contact (DIC)

Les facteurs irritants peuvent être physiques, entraînant des callosités par friction mécanique et des coupures dues aux bords tranchants des bois, aux échardes de bois avec risques de surinfection cutanée ou d'autres lésions dues aux piqûres par épines de plantes ou barbes de céréales. Ils peuvent être aussi chimiques par l'intermédiaire de cristaux d'oxalate de calcium ou raphides, observés avec la famille des plantes Araceae (Dieffenbachia), jonquilles et narcisses... [1,3].

Des brûlures sévères sont décrites à la suite de contacts avec des esters diterpéniques des euphorbes, les isocyanates des Brassicaceae ou avec la proto-anémone des renoncules [1,3]. Des substances irritantes sont également contenues dans certains bois [4].

1.2. Dermatitis allergiques de contact (DAC)

Dans nos contrées tempérées, les principales DAC observées chez les forestiers sont dues aux *Frullania* (mousses de chêne), aux lichens et aux plantes de la famille des Astéracées

Adresse e-mail : mbcleenewerck@polesantetravail.fr

<http://dx.doi.org/10.1016/j.reval.2016.01.019>

1877-0320/© 2016 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

(Composées). Les allergènes principaux sont des lactones sesquiterpéniques. Dans la dermatite due aux *Frullania* en Europe, deux espèces sont en cause : *F. dilatata* (L) Dum et *F. tamarisci* (L) Dum. L'allergène est le frullanolide [1,3,4]. Le rôle aggravant des UV solaires à l'origine de photosensibilisations cutanées est à retenir. Les forestiers, en particulier les bûcherons, assurant le cerclage et la chute des arbres sont les plus exposés au risque d'eczéma de contact allergique aux *Frullania* selon Guin [5].

Les lichens abondants en forêts des zones tempérées (troncs d'arbres, rochers, pierres...) sont des plantes composées de champignons vivant en symbiose avec des algues. Les principaux allergènes incriminés sont surtout des acides : acide usnique, atranorine, acide évernique, acide perlatorique... [3,4].

Le risque de sensibilisation aux lichens est toutefois considéré comme faible dans le secteur professionnel des forestiers [3,4]. Plusieurs observations de DAC et même d'urticaire de contact aux lichens sont décrits chez des forestiers, notamment en Finlande [6]. Des cas de photo-allergies cutanées de contact sont possibles.

Des dermatites aéroportées consécutives à des projections de sciures de bois peuvent être dues aux allergènes des lichens ou à la colophane (grande quantité dans le bourgeon de pin). Les pins et les sapins correspondent à des bois indigènes à l'origine d'eczéma de contact allergiques principalement à la colophane. Rappelons ici que ce sont surtout les bois exotiques ou tropicaux (palissandre, iroko, etc.) qui sont allergisants.

En Amérique du Nord, des cas de DAC fréquemment dus au poison ivy ou lierre empoisonné (*Toxicodendron radicans*) et au poison oak ou chêne empoisonné (espèces du genre *Toxicodendron*, famille des Anacardiaceae) sont rapportés chez les forestiers. Des fumées d'incendie ont déclenché en Californie des dermatites aéroportées chez des pompiers forestiers sensibilisés au poison ivy [1,3,4].

1.3. Urticaires de contact (UC)

Les observations d'UC aux bois sont plus rares que les DAC. Elles sont surtout signalées chez des travailleurs de la filière de transformation du bois [4].

Les urticaires de contact dues aux végétaux sont la plupart du temps non immunologiques [3,4].

À partir des trichomes situés sur les feuilles et les tiges, les plantes correspondantes libèrent de l'histamine, de l'acétylcholine et de la 5-hydroxytryptamine.

Les urticaires dues à la famille des Urticaceae, dont la grande ortie (*Urtica dioica* L.) sont classiques.

Des végétaux peuvent être aussi la cause d'urticaires de contact immunologiques [7].

1.4. Phytophotodermatoses

Les agents phototoxiques en cause sont le plus souvent des furocoumarines, soit linéaires comme les psoralènes, soit angulaires comme les angélicines. La majorité des végétaux

phototoxiques appartiennent aux familles des Ombellifères, appelées [3].

2. Dermatoses dues aux animaux

Les travailleurs de la forêt peuvent être atteints de diverses pathologies cutanées à la suite de piqûres ou de morsures, de contacts avec des déjections ou des animaux morts ou par contacts aéroportés avec des allergènes provenant d'insectes ou autres...

La borréliose de Lyme est une maladie infectieuse, non contagieuse, causée par une bactérie appartenant au complexe *Borrelia burgdorferi sensu lato*. En Europe, la bactérie est transmise par une piqûre de tique dure appartenant au genre *Ixodes* : *Ixodes ricinus*. La maladie de Lyme est multisystémique [8]. La phase primaire précoce est caractérisée par un érythème cutané migrant, 2 à 3 jours après la piqûre. Cet érythème maculeux, non prurigineux, centré sur la piqûre, est de croissance annulaire et centrifuge [8].

Des leishmanioses cutanées sont décrites chez des promeneurs en forêt [1]. Des cas possibles de tularémie, zoonose liée à la bactérie *Francisella tularensis* sont à retenir (réservoir constitué surtout par les rongeurs et les lièvres) [1]. Citons, par ailleurs, par l'intermédiaire de déjections en zones contaminées, des observations rares de leptospirose ictéro-hémorragique (spirochétose), des cas de fièvres hémorragiques à hantavirus chez des bûcherons, des dermatophytoses, plus rarement encore des observations de trombiculose (aoûtats), de cheyletielliose, de toxocarose... [1].

Des UC notamment par voie aéroportée, provoquées par les poils de chenilles processionnaires ou par ceux de papillons (de nuit) sont toujours d'actualité [1,9,10].

La prévention collective et individuelle des risques notamment cutanés, en milieu forestier s'avère indispensable. Pour la réparation, le tableau n° 44 des MP du régime agricole peut être utile. Dans le cadre du régime général de la Sécurité Sociale, les tableaux n° 65 et 47 et plus rarement 5 bis le sont également [1].

3. Conclusion

Si le travail en forêt présente de réels risques pour la santé, rappelons ici qu'une bonne information est également souhaitable, en matière de prévention, auprès des promeneurs dans les bois, lors des activités de loisirs...

Déclaration de liens d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Frimat P, Jelen G, Cosset Y. L'homme des bois. In: Progrès en dermatologie allergologie. Besançon, Paris: John Libbey Eurotext; 2012. p. 249–69.
- [2] Bovenzi M. A follow up study of vascular disorders in vibration-exposed forestry workers. Int Arch Occup Environ Health 2008;81:401–8.
- [3] Crépy MN. Dermatoses professionnelles aux végétaux. DMT 2006;105(TA 73):77–90.

- [4] Crépy MN. Dermatitis de contact chez les professionnels du bois. *References Sante Travail* 2014;139(TA 96):153–75.
- [5] Guin JD. Occupational contact dermatitis to plants. In: Kanerva L, Elsner P, Wahlberg JE, Maibach HI, editors. *Handbook of Occupational Dermatology*. Heidelberg: Springer-Verlag; 2000. p. 730–66 [1300 pp.].
- [6] Aalto-Korte K, Lauerma A, Alanko K. Occupational allergic contact dermatitis from lichens in present-day Finland. *Contact Dermatitis* 2005;52(1):36–8.
- [7] Doutre MS. Urticaires et dermatites de contact aux protéines en milieu professionnel. *Rev Fr Allergie Immunol Clin* 2005;45(3):248–51.
- [8] Caron V, Deffontaines G. Borréliose de Lyme et milieu professionnel : où en est-on ? *References Sante Travail* 2015;142(TP 22): 83–90.
- [9] Vega J, Vega J-M, Moneo I, Armentia A, Caballero M-L, Miranda A. Occupational immunologic contact urticaria from pine processionary caterpillar (*Thaumetopoea pityocampa*): experience in 30 cases. *Contact Dermatitis* 2004;50:60–4.
- [10] Razafindranaly J, Deschamps F. Cas de dermite urticarienne aéroportée à la chenille processionnaire du chêne chez un garde forestier. *Arch Mal Prof Environ* 2012;73(2):155–215.